

Brent Frère
5, rue de Mamer
L-8280 Kehlen
Grand-duché de Luxembourg
Union Européenne
T: +352-xxx.xxx
G: +352-xxx/xx.xx.xx
F: +352-xx.xx.xx.xx
E: Brent@BFrere.net

Kehlen, ce 18 juin 2005

Monsieur le Médiateur de la République,

Je suis victime, comme des milliers d'autres consommateurs en France et en Europe, d'une pratique commerciale illégale au sens du droit français et européen depuis des années. Une première plainte, déposée en janvier 2003 à ce sujet auprès de la DDCCRF m'a conduit progressivement à suivre les arcanes administratives jusqu'à la DGCCRF, en 2004. Pendant ce temps, le délit continu et public continuait, les dégâts fait au tissus économique français et européen ainsi qu'aux principes de libre concurrence et de respect des lois françaises en France se sont aggravés. Depuis fin 2004, la position de la DGCCRF semble être devenue de ne plus communiquer que par téléphone (et encore, tout juste accepter de répondre à mes coups de fil) et de ne plus répondre à mes courrier, même recommandés AR. Pourtant, il semble que le précédant ministre de l'économie avait fini par être sensibilisé à cette situation illégale et à commencer à envisager de faire respecter la loi.

Il ne me reste plus comme seule hypothèse que l'état français, ou au moins certains de ses services, est complice avec la (les ?) parties incriminées, qui violent ces lois ou profitent de cette situation. Je vous demande donc, en dernier recours avant dépôt de plainte contre l'état français auprès de la cour européenne de justice, de bien vouloir m'aider à faire bouger la DGCCRF, à trouver quelles complicités justifient la mise au frigo d'un dossier aussi important et urgent, et à me faire obtenir gain de cause et respect de mes droits de consommateur (ainsi que ceux des autres consommateurs) au plus vite, et à informer le nouveau ministre de l'économie quant à cette situation illégale, qui met en péril des industries françaises, et rend chaque jour un peu plus dépendant technologiquement la France et l'Union d'un pays n'en faisant pas partie.

Je vous transmet ci-joint les principales pièces du dossier. Elles sont de toutes façon visible sur le site Internet suivant: <http://home.bfrere.net/VCF>.

Je vous prie (c'est très important) d'en lire le contenu, car vous y trouverez des éléments juridiques, des exemples, des arguments, des preuves, des références très importantes qui expliquent ma position. Il est a remarquer également que l'Internet fourmille d'exemples d'autres personnes qui cherchent désespérément à se faire rembourser les logiciels illégalement vendus de force, et ce depuis des années et malgré des décisions de justice positives. S'il y a un combat à mener pour la DGCCRF, au delà du simple problème de liberté de choix d'un système d'exploitation, c'est le combat pour le respect du droit du consommateur de choisir ses fournisseurs, et le combat pour le respect des lois françaises en France.

Je me tiens évidemment à votre disposition pour répondre à toute question à ce sujet, à votre meilleure convenance.

Brent Frère,
Consommateur responsable.